

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION

REUNION DU CONSEIL DU 01 juin 2018

Le premier juin deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Présent : JM de MONICAULT, Luc BAUDRY, Cyril GARREAU, Jacky SABOURIN, Julie TACCOEN, Hervé MOINET.

Pouvoir : Marie-Annick LE BOURNAULT pouvoir à Jean Michel de MONICAULT

Excusés : Marcel BOUCHER, Ariane de LAVILLEON,

Absents : Jean François CARRIERE

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoir : 1

Nombre d'exprimés : 7

ORDRE DU JOUR :

- **Nomination d'une ou un secrétaire :**
 1. **Approbation du compte rendu du 4 mai 2018**
 2. **Adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à la SNA**
 3. **Information investissements :**
 - a. **Pompe tonne à eau**
 - b. **Chauffage de l'église**
 - c. **Voie douce**
 4. **Chemin des Alouettes**
 5. **Lettre aux habitants n° 47**
 6. **Prochaines dates à retenir**
 - a. **Inauguration de la place de la mairie le 23 juin à 15h00**
 - b. **Déjeuner de printemps des anciens le vendredi 15 juin**
 - c. **Déjeuner sur l'herbe le dimanche 24 juin**
 - d. **Prochain conseil le 06 juillet 2018**
-
- **Nomination d'un secrétaire : Jacky Sabourin**
 - **Accord sur l'ordre du jour : le maire demande à rajouter un chapitre « gestion du personnel » : accord à l'unanimité des conseillers présents**
 1. **Approbation du compte rendu du 4 mai 2018 : le conseil donne son accord à l'unanimité**
 2. **Adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon à la SNA :**

Le 14 mai 2018, le conseil communautaire de SNA s'est prononcé à la majorité en faveur de l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon à SNA.

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, il est désormais nécessaire que les conseils municipaux des collectivités, membres de SNA se prononcent sur

cette adhésion, en adoptant des délibérations concordantes dans un délai de trois mois.

Vu le rapport de présentation du Maire, détaillant le contexte de la demande d'adhésion présentée par Saint-Aubin-sur-Gaillon et les conséquences qu'une telle adhésion emporterait, notamment en matière de compétences, de fiscalité et de gouvernance ;

Considérant que le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté d'adhésion de Saint-Aubin-sur-Gaillon le 4 avril 2018 et qu'il convient de reprendre la procédure ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des collectivités membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Croisy sur Eure décide, à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, avec un effet immédiat au caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral d'adhésion à venir, et à titre subsidiaire au 1er janvier 2019, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3. Gestion du Personnel : le 11 juin (toute la journée):

- a. Audit des locaux du personnel et des moyens de travail par « QUALITEST » dans le cadre de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques de la commune engagé par le centre de gestion.
- b. Le maire informe que Julie Leroy a participé à la formation de sauveteur secouriste du travail du 26 avril au 27 avril (12 h)

4. Information investissements :

- a. **Remplacement de la pompe d'arrosage motorisée.** La pompe de la tonne achetée sur Web enchères s'avère ne pas fonctionner. La réparation prévue par Luc BAUDRY impose l'achat de pièces détachées de l'ordre de 600 € TTC. Le cout d'une pompe neuve est de (965 € HT/ 1158 € TTC). Le maire propose donc de la remplacer, ce qui nous permet de récupérer la TVA.

Le maire explique que dans le cadre de cet achat il y a donc la nécessité d'établir une DM pour que cette dépense soit intégrée au chapitre des investissements et pouvoir ainsi récupérer la TVA : Versement de la somme de 1 200 € TTC du chapitre de Dépenses de fonctionnement – charge à caractère général – 615231 au chapitre Dépense d'investissement – création d'un nouveau compte – matériel de pompe.- 151

→ Le conseil vote à l'unanimité l'établissement d'une DM de 1200 € TTC pour l'acquisition d'une pompe du chapitre « Dépenses de fonctionnement – charge à caractère général – 615231 » au « chapitre Dépenses d'investissement » –création d'un nouveau compte – matériel de pompage.- 151

- b. **Chauffage de l'église** : la commande a été passée. Le technicien s'occupant des travaux a validé le dossier et prévoit les travaux en septembre. Pour rappel les travaux consistent à la remise aux normes de l'électricité de l'église, la pose de 2 couronnes de chauffage avec éclairage intégré, et la repose des spots actuellement utilisés. L'augmentation de puissance doit être demandée à ENEDIS. Il faut passer de 30 à 36 KVA sans augmentation du prix de l'abonnement.
 - c. **Voie douce** : La subvention DETR de 40 % est accordée. Concernant la subvention du département, elle se montera à 40% et non 50% comme prévue, compte tenu que le taux de subvention d'un projet communal ne peut dépasser les 80%, la part communale de financement se montera donc à 20%. Pour ce qui concerne la partie hors zone urbaine, le plan a été revu pour permettre un espace de 60 cm entre la bordure de la voirie et la zone de plantation des arbustes. TPN nous a fait les corrections gracieusement.
Compte tenu du cout total des travaux de 85 000€, il nous faut lancer un appel d'offre simplifié.
 - d. **Chemin des Alouettes : travaux de SIEGE** : démarrage des travaux : le 1er juin.
Un courrier a été envoyé aux riverains pour les avertir. Possibilité de garer les voitures dans la cour de l'auberge de l'OREE du bois.
 - e. **Formation SIG Urbanisme de SNA** : cette formation avait pour objectif le déploiement du SIG (système d'information géographique du territoire). Accès à la cartographie du cadastre, des zonages réglementaires et des informations sur le bâti et le non bâti. Jean Michel de Monicault, Hervé Moinet et Jacky Sabourin ont participé à cette session. Le système est puissant mais l'assimilation des fonctions doit être consolidée.
5. **Lettre aux habitants n° 47**. Le texte de la lettre est terminé et va être envoyé à Quadricopie lundi 4 juin 2018. Encore possible pour quelques corrections.
6. **Inauguration du 23 juin** : mise en place d'un comité d'organisation et de préparation. : Avis aux bénévoles. Le carton d'invitation est prêt (voir ci-dessous), photos de l'évolution des travaux à sortir pour présentation sur panneaux, cocktail à préparer, Organisation de la place..
7. **Prochaines dates à retenir** :
- a. Le 6 juin tirage au sort du jury des assises.
 - b. Le 7 Juin au soir parlement des maires de la SNA.
 - c. Les 8, 9, et 10 Congés du maire.
 - d. Le 11 juin (toute la journée): audit des locaux du personnel et des moyens de travail par « QUALITEST » dans le cadre de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques de la commune.
 - e. Le 14 juin : formation des jurys des villes et villages fleuris
 - f. Le 15 juin : déjeuner des anciens le vendredi à 12h30 à la mairie.
 - g. Le 19 juin : à 11h15, passage du jury des fleurs dans la commune
 - h. Le 23 juin, à 15 heures, inauguration de la place de la mairie
 - i. Le 24 juin : déjeuner sur l'herbe le dimanche
 - j. Prochain conseil le vendredi 06 juillet.

Certifié conforme,
Le maire,

Jean Michel de Monicault

